

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 01394

Numéro SIREN : 491 095 386

Nom ou dénomination : HELENIS

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 8478

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition ☐ Régime réel normal ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
SIE de Montpellier II
40 rue de Louvois
34080 MONTPELLIER CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

SAS HELENIS
1366 AVENUE DES PLATANES
AUDACE

Identification du destinataire

34970 LATTES

651

617140

49109538600042

Insp. IFU

N° dossier

N° Siret

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Promotion immobilière

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas
de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable au taux normal **4 655 189** Bénéfice imposable au taux de 15 % Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 % Autres plus-values imposables au taux de 19 % Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 % **27 325** Plus-values exonérées art. 238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐ Jeunes entreprises innovantes ☐ Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art. 44 octies A ☐ Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Entreprises nouvelles art. 44 septies ☐ Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies ☐ Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐ Autres dispositifs ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies ☐ Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W ☐

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé

SAGE LIGNE 1000

ECF ☐

Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable :

S

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

Cabinet MENON Frédéric

395 RUE MAURICE BEJART
34080 MONTPELLIER

0499614040

A MONTPELLIER le 17052022

Signature et qualité du déclarant

M LEYGUE

CERTIFIÉ
CONFORME
A L'ORIGINAL

PRÉSIDENT

Désignation de l'entreprise **SAS HELENIS**
et date de clôture de l'exercice **31/12/2021**

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2022)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS HELENIS**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise **SAS HELENIS**

du **01/01/2021**

Adresse **1366 AVENUE DES PLATANES**

34970 LATIES

au **31/12/2021**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRENOM ET EMPLOI OCCUPÉ			ADRESSE COMPLÈTE	
1	MALRIC KARINE	RESP COMM	8 BD DIDEROT	30220 AIGUES MORTES
2	HENON NATHALIE	DIRECTRICE DE PRODUCT	128 AVENUE JEAN MOULIN	34130 MAUGUIO
3	GIRAUD DIDIER	DIRECTEUR DEVELOPPEM	111 IMPASSE DE SANTOLINE	34400 VILLETTE
4	RECCA JEAN PHILIPPE	DIRECTEUR VENTES	1 IMPASSE DES CHENES VERTS	34110 FRONTIGNAN
5	RONDEAU AURELIE	CONSEILLERE COMMERC	23 RUE MAX ROUQUETTE	34430 SAINT JEAN DE VEDAS
6				
7				
8				
9				
10				

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	158 904			158 904				158 904
2	111 923			111 923				111 923
3	109 491			109 491				109 491
4	104 328			104 328				104 328
5	90 468			90 468				90 468
6								
7								
8								
9								
10								
**	575 114			575 114				575 114

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		
Total		

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice(total col. 9 + total col. 10) ⑩	575 114	- de l'exercice ⑩	4 682 514
- de l'exercice précédent ⑪	524 171	- de l'exercice précédent ⑪	4 648 398
Nom et qualité du signataire		A MONTPELLIER, le 17/05/2022	
M LEYGUE		Signature,	
PRESIDENT			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 1366 AVENUE DES PLATANES		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 9 1 0 9 5 3 8 6 0 0 0 4 2		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le, 31122021	N-1 31122020						
		Brut 1	Amortissements, provisions 2						
		Net 3	Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 609	AC	17 902	22 707	6 614	
		Fonds commercial (1)	AH	450 000	AI		450 000	450 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (2)	Terrains	AN		AC				
		Constructions	AP	390 779	AC	186 587	204 193	162 352	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	240 729	AS	63 584	177 145	177 145	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 023 708	AU	431 763	591 944	606 345	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	292 656	CV		292 656	294 319
			Créances rattachées à des participations	BB	24 158 321	BC		24 158 321	26 687 179
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	8 257	BI		8 257	8 257
TOTAL (II)		BJ	26 605 059	BK	699 836	25 905 223	28 392 211		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 344 248	BM		11 344 248	8 611 900	
		En cours de production de biens	BN	2 172 903	BO		2 172 903	223 860	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 365 782	BY	127 389	9 238 393	5 887 826	
		Autres créances (3)	BZ	3 596 774	CA		3 596 774	1 219 938	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	655 367	CG		655 367	859 841		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	29 191	CI		29 191	16 698		
	TOTAL (III)	CJ	27 164 266	CK	127 389	27 036 877	16 820 063		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	53 769 325	1A	827 225	52 942 100	45 212 274		
Renvois : (1) Dont droit au bail: 450 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes: CP		24 166 578		(3) Part à plus d'un an : CR			
Clause de réserve de propriété : *		Immobili- sations :		Stocks :		Créances :			

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 000 000)	DA	4 000 000	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	400 000	400 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG	5 635 054	11 245 050
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 526 527	2 998 791
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)		DL	14 561 580
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 703 864	4 771 035
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	28 795 541	16 651 999
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 853 448	2 357 808
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 887 200	2 535 762
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	43 933	160 748
	Autres dettes	EA	96 531	91 083
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)		EC	38 380 519	26 568 434
Ecart de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	52 942 100	45 212 274
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	38 369 115	26 489 333
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 624 665	4 625 478	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N-1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	931 700	FE		FF	931 700	
		FG	5 564 417	FH		FI	5 564 417	3 711 411
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 496 117	FK		FL	6 496 117	3 711 411
	Production stockée *					FM	1 949 043	223 860
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	67 784	3 130
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 374	12 908
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 515 318
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS			
	Variation de stock (marchandises) *				FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	4 354 170	7 701 431	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	(2 732 348)	(7 700 000)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	4 756 759	3 454 327	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	190 635	83 447	
	Salaires et traitements *				FY	1 687 817	1 418 594	
	Charges sociales (10)				FZ	718 384	515 491	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$			GA	153 402	120 054	
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)				GE	8 910	4 905	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 137 729
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(622 411)	(1 646 939)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	8 006 816	7 292 596	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	204 504	75 804	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	8 211 320
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	2 109 780	1 422 546	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 109 780	1 422 546
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 101 540	5 945 853
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 479 129	4 298 914

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS				Néant ☐ *																					
		Exercice N		Exercice N-1																					
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		7 200																					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	277 400	2 450																					
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC																							
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	277 400	9 650																					
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	635																						
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 447	2 450																					
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG																							
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 082	2 450																					
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	274 318	7 200																					
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ																							
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 226 920	1 307 323																					
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 004 038	11 329 358																					
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 477 511	8 330 568																					
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	4 526 527	2 998 791																					
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																							
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																							
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG																							
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	14 425	38 820																					
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ																							
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH																							
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ																							
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK																							
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX																							
	(9) Dont transferts de charges	RC																							
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD																							
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	67 784	3 130																					
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2																							
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9	A3																							
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4																							
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>PCEAC - VNCEAC</td> <td>2 447</td> <td>277 400</td> </tr> <tr> <td>DAP EXCEPTIONNELLES</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>PENALITES</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>DIVERS</td> <td>635</td> <td></td> </tr> <tr> <td>FACTURATION DIVERSE</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	PCEAC - VNCEAC	2 447	277 400	DAP EXCEPTIONNELLES			PENALITES			DIVERS	635		FACTURATION DIVERSE		
	Exercice N																								
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																							
PCEAC - VNCEAC	2 447	277 400																							
DAP EXCEPTIONNELLES																									
PENALITES																									
DIVERS	635																								
FACTURATION DIVERSE																									
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs																
Exercice N																									
Charges antérieures	Produits antérieurs																								

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS										Néant ☐	
CADRE A IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
				1		2		3			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	463 609	KE		KF	27 000	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Com - posants M2	KP	310 181	KQ		KR	80 599	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Com - posants M3	KS	240 729	KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	800 004	KW		KX	35 731	
		Matériel de transport *			KY	1 500	KZ		LA	10 993	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	132 867	LC		LD	45 507	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	1 485 281	LO		LP	172 829	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U	26 981 498	8V		8W	24 613 023
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	8 257	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	26 989 755	LR		LS	24 613 023		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	28 938 646	ØH		ØJ	24 812 852		
CADRE B IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
		1		2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV		LW	490 609	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agents et am des constructions	IS		MG		MH	390 779	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	240 729	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	2 894	MM		MN	832 841	MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	12 493	MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	178 374	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	2 894	NG		NH	1 655 216	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations		IØ		ØX	27 143 545	ØY	24 450 977	ØZ	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	8 257	2G			
TOTAL IV		I3		NJ	27 143 545	NK	24 459 234	2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	2 894	ØK	27 143 545	ØL	26 605 059	ØM			

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 994	PF	10 907	PG		PH	17 902		
TOTAL I		RK	6 994	RM	10 907	RN		RO	17 902		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV	147 829	PW	38 757	PX		PY	186 587		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	63 584	QA		QB		QC	63 584		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	256 694	QE	74 843	QF		QG	331 536		
	Matériel de transport	QH	1 088	QI	1 699	QJ		QK	2 786		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	70 245	QM	27 196	QN		QO	97 441		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	539 440	QV	142 494	QW		QX	681 934		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	546 434	ØP	153 402	ØQ		ØR	699 836		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
Inst. techniques nat. et outillage		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques nat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	89	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
Emballages récup. et divers		W4		W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	89	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM				NO		
TOTAL III		NP	89	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général (I + II + III)		NP	89	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	89	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	89	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS HELENIS**Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	127 389 6U	6V	6W 127 389
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	127 389 TY	TZ	UA 127 389
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	127 389 UB	UC	UD 127 389
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL	24 158 321	UM	24 158 321	UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	8 257	UV	8 257	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	152 867		152 867				
	Autres créances clients			UX	9 212 915		9 212 915				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	4 156		4 156				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	18 233		18 233				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	374 520		374 520				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC							
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	3 199 865		3 199 865				
	Charges constatées d'avance			VS	29 191		29 191				
	TOTAUX			VT	37 158 325	VU	37 158 325	VV			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
				VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	5 624 665		5 624 665						
	à plus d'1 an à l'origine	VH	79 199		67 795		11 404				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	8 547		8 547						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 853 448		1 853 448						
Personnel et comptes rattachés		8C	57 401		57 401						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	295 256		295 256						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 499 711		1 499 711						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	34 832		34 832						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	43 933		43 933						
Groupe et associés (2)		VI	28 786 994		28 786 994						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	96 531		96 531						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	38 380 519	VZ	38 369 115		11 404				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	66 456	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122021				
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	4 526 527				
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	5 273	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	6 197				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	924				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	635				
	Amendes et pénalités		WJ	635	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY					
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 249 156				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR						
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	336 861					
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3						
TOTAL I						WR	6 119 376					
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	27 325				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH					
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WP					
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW					
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				74 454	XA	1 414 626			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX					
	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY					
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *						XD					
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	XF		
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	IF		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	PB			
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS						
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Créance dégelée par le report en arrière de déficit	ZI	XG	22 236	
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA		Dt déd. exc (art 39 decies B)	YB		Dt déd. exc (art 39 decies C)	YC			
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		Dt déd. exc (art 39 decies D)	YD			
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2					
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		XH		1 464 187		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	4 655 189		XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL			XL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XO	0
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		4 655 189		XO		0

2058A - Réintégrations diverses au 31/12/2021

Libellé	Montant
Dépenses mécénat	140 000
Réintégrations Filles	141 474
QP 12% TP	3 279
Réintégrations diverses	52 108
Totalisation	336 861

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
PROD.CRED.IMPOT	22 236
Totalisation	22 236

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2022

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS		Néant ☒ *	
I SURV DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	81 456	
III PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
ORGANIC	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	2 998 791		Dividendes	ZE	8 608 791				
	Prélèvements sur les réserves	ØE	5 610 000		Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	8 608 791	TOTAL II		ZH	8 608 791			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance					YT	2 651 766	1 934 484			
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété			J8	359 951	XQ	443 162	392 072			
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	414 368	516 228			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	1 247 463	611 543			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	4 756 759	3 454 327			
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	41 706	36 371			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	148 929	47 076			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	190 635	83 447			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	643 836	544 162			
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	832 029	491 432			
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *					ØB	1 687 817				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK	1,42 %	1,18 %			
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP										
	- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0					ZR					
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH					
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA			Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble. JD			Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 2 2 8 8 9 4 6 9 0 0 0 6 6			

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS HELENIS**

Néant ☐ *

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 Cession titres 17012012	75				75
	2 Cession marque					
	3 Sortie TP	2 372				2 372
	4					
	5					
	6 Cfétat 2059A-Détail...					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1 27 400	27 325				27 325	
	2 250 000	250 000	250 000				
	3	(2 372)	(2 372)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19 Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))

247 628

27 325

CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS		Néant ☒			
A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ter et I quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
	N - 9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion,d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS HELENIS**Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ② .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au cours des			
dix exercices antérieurs			
(montants restant à			
déduire à la clôture du			
dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à long terme					
subies au cours des					
dix exercices antérieurs					
(montants restant à					
déduire à la clôture du					
dernier exercice)					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFiP N° 2059-D 2022

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	29	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 496 117	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	67 784	
TOTAL 1	OX	6 563 901	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2 374	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	4 681 391	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	4 683 765	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	6 268 804	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	2 434 881	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	8 910	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	8 712 595	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	2 535 070
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	2 535 070
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 563 901	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/0 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 49109538600042

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS HELENIS

ADRESSE (voie) 1366 AVENUE DES PLATANES AUDACE

CODE POSTAL 34970 VILLE LATTES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 700

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination ACTEA

N° SIREN (si société établie en France) 490497757 % de détention 25,00 Nb de parts ou actions 925

Adresse : N° 1 681 Voie RUE AIGUELONGUE

Code postal 34090 Commune MONTPELLIER Pays FRANCE

Forme juridique SAS Dénomination GGL GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 422889469 % de détention 75,00 Nb de parts ou actions 2 775

Adresse : N° 111 Voie Place Pierre Duhem

Code postal 34000 Commune MONTPELLIER CEDEX9 Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Article 238 bis du code général des impôts)

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021 ou année 2018 ¹

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Dénomination de l'entreprise	SAS HELENIS
Adresse	1366 AVENUE DES PLATANES AUDACE 34970 LATTES
N° SIREN	491095386

SOCIETE BENEFICIAIRE DU REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES (COCHER LA CASE) ☐

Dénomination de la société mère	
Adresse	
N° SIREN	

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	6 496 117	Plafond de prise en compte des versements (20 000 € ou ligne 1 x 5%) ²	2	32 481
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I - DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT A REDUCTION D'IMPOT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ³	3	140 000
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁴	3b	
• Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	3c	
• Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME ⁵	3d	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	32 481
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	107 519

Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses déductibles au titre de l'article 238 bis AB du CGI [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4))]	7	

II - APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS

Plafond utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	32 481
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Le plafond de 20 000 €, alternatif à celui de 5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer le plafond de 20 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier montant est plus élevé.

³ Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements, l'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

⁴ Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD

⁵ Les dons et versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2021 au profit des fédérations ou unions d'organismes visés au 4 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au bénéfice de la réduction d'impôt sous réserve qu'elles présentent une gestion désintéressée et réalisent exclusivement des prestations non rémunérées au bénéfice de leurs membres.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUES AU TITRE D'EXERCICES ANTERIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁵	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁶		Excédents imputés ⁷		Excédents restant à imputer ⁸ (colonne 1 - colonne 3)
	1	2		3		4
N-5	47 439	A		10		
N-4	18 455	B (A-10)		11		18 455
N-3	48 552	C (B-11)		12		48 552
N-2	107 378	D (C-12)		13		107 378
N-1	25 000	E (D-13)		14		25 000
				15	Total	

IV - DETERMINATION DU MONTANT DE LA REDUCTION D'IMPOT

Dépenses inférieures ou égales au plafond de prise en compte des versements (reporter ligne 4)	16	32 481
• Dont fraction des versements inférieure ou égale à 2 millions d'euros	17	32 481
• Dont fraction des versements supérieure à 2 millions d'euros	18	
• Dont fraction des versements ouvrant droit à une réduction au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros ⁹	19	
Excédents des années antérieures imputés (reporter ligne 15)	20	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 60 % ¹⁰	21	
• Dont excédents des années antérieures ouvrant droit à une réduction de 40 %	22	
Réduction d'impôt de l'exercice ¹¹ [ligne 17 + ligne 19 + ligne 21] x 60 % + [ligne 18 + ligne 22] x 40 %	23	19 488

Entreprises individuelles: les montants déterminés lignes 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 23 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: les montants déterminés ligne 3b, 3c et 23 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 3b et 23 sur le relevé de solde n° 2572-SD

V - REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT ENTRE LES ASSOCIES DE LA SOCIETES DE PERSONNES (OU ASSIMILES) ¹²

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote part de la réduction d'impôt
Total		

VI - UTILISATION DE LA REDUCTION D'IMPOT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	24	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 23)	25	19 488
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 24 - montant case 25 si case 24 > case 25).	26	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 25 - montant case 24 si case 25 > case 24)	27	19 488

⁵ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁶ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁷ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁸ Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

⁹ Les montants versés au profit de certains organismes sans but lucratif définis à la deuxième phrase du 2 de l'article 238 bis du CGI ouvrent droit au taux de 60 % sans application du seuil de 2 millions d'euros. Ces montants ne doivent pas être pris en compte dans les versements portés ligne 17 et 18.

¹⁰ Le taux de réduction d'impôt applicable aux excédents de versements des années antérieures est le taux auxquels ils ont ouvert droit à la réduction d'impôt en application du premier alinéa du 2 de l'article 238 bis du CGI.

¹¹ Montant à reporter sur la déclaration n°2069-RCI-SD

¹² Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 165 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII - SUIVI DE LA REDUCTION D'IMPOT POUR DETERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DECLARATION N° 2042-C-PRO
(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNEE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ¹³	28	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	29	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 28 - ligne 29)	30	

REPARTITION DE LA REDUCTION D'IMPOT NON UTILISEE EN N-1 SELON L'ANNEE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁴	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹⁵ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹⁶		TOTAL	31
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 23 + montant ligne 31) ¹⁷			32

¹³ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁴ Reporter le montant indiquée ligne 29, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹⁵ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors du calcul de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹⁶ Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 28.

¹⁷ Ce montant sera à reporter à la ligne 28 pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante.

----- Déclaration des loyers professionnels

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année : 2022

[illegible]

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **52 942 100** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 004 038** euros et un total **charges** de **12 477 511** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **4 526 527** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres et créances de participation sont inscrits à leur valeur historique d'apport ou d'acquisition par la société. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à leur valeur actuelle.

Consolidation

La SAS GGL Groupe est une société consolidante du groupe.

Engagements IFC

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements IFC au 31/12/2021 : 37 830€

Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2021 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	463 609		27 000			490 609
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463 609		27 000			490 609
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement	310 181		80 599			390 779
	Instal technique, matériel outillage industriels	240 729					240 729
	Instal., agencement, aménagement divers	800 004		35 731	2 894		832 841
	Matériel de transport	1 500		10 993			12 493
	Matériel de bureau, mobilier	132 867		45 507			178 374
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 485 281		172 829	2 894		1 655 216
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	26 981 498		24 613 023		27 143 545	24 450 977
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 257					8 257
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 989 755		24 613 023		27 143 545	24 459 234
TOTAL		28 938 646		24 812 852	2 894	27 143 545	26 605 059

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	6 994	10 907		17 902
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 994	10 907		17 902
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	147 829	38 757		186 587
	Instal technique, matériel outillage industriels	63 584			63 584
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	256 694	74 843		331 536
	Matériel de transport	1 088	1 699		2 786
	Matériel de bureau, mobilier	70 245	27 196		97 441
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	539 440	142 494		681 934
TOTAL		546 434	153 402		699 836

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	89						89
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	89						89
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	89						89
TOTAL GENERAL NON VENTILE			89				89

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	127 389			127 389
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	127 389			127 389
TOTAL GENERAL		127 389			127 389

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	24 158 321	24 158 321	
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 257	8 257	
	Clients douteux ou litigieux	152 867	152 867	
	Autres créances clients	9 212 915	9 212 915	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 156	4 156	
	Impôts sur les bénéfices	18 233	18 233	
	Taxes sur la valeur ajoutée	374 520	374 520	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	3 199 865	3 199 865	
	Charges constatées d'avances	29 191	29 191	
	TOTAL DES CREANCES	37 158 325	37 158 325	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	5 624 665	5 624 665		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	79 199	67 795	11 404	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8 547	8 547		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 853 448	1 853 448		
	Personnel et comptes rattachés	57 401	57 401		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	295 256	295 256		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 499 711	1 499 711		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	34 832	34 832		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 933	43 933		
	Groupe et associés (2)	28 786 994	28 786 994		
	Autres dettes	96 531	96 531		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	38 380 519	38 369 115	11 404	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		66 456			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		5 401 514
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	<i>5 389 015</i>	5 389 015
Autres créances <i>FOURNIS.RRR A OBTENIR</i> <i>ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR</i>	<i>10 200</i> <i>2 299</i>	12 499

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		425 789
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	98	98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	306 024	306 024
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CH./CONGES PAYES</i> <i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT AUTRES CH. A PAYER</i>	57 313 24 143 26 447 11 764	119 667

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				29 191
cca exercice			29 191	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				29 191

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	3 700,00	1 081,0811	4 000 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	3 700,00	1 081,0811	4 000 000,00



FB AUDIT

WALTER FRANCE

HELENIS

Société par actions simplifiée

1366 Avenue des Platanes
Immeuble Audace
34970 LATTES

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2021

HELENIS

Société par actions simplifiée
1366 Avenue des Platanes - Immeuble Audace
34970 LATTES

**Rapport du Commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2021

A l'assemblée générale de la société **HELENIS**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **HELENIS** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2021 à la date d'émission de notre rapport.

415 Avenue de l'Argensol - 84100 Orange

Membre Indépendant de Walter France et d'Allinial Global International

www.fbaudit-walterfrance.com

Email : walterfrance@fbaudit.com

Tél. : 04.90.51.46.30

Siret 349 066 605 00024 - S.A.S. au capital de 41 715 € inscrite à l'OEC de la région de Marseille
et sur la liste nationale des commissaires aux comptes rattachée à la CRCC de Nîmes



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

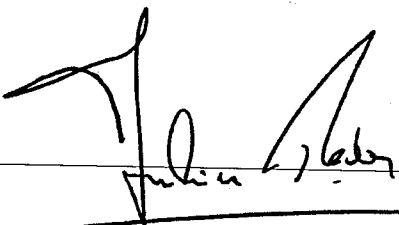
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orange, le 08/06/2022



Julien REDON
SAS FB AUDIT
Commissaire aux comptes

Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : 1366 AVENUE DES PLATANES 34970 LATTES		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 4 9 1 0 9 5 3 8 6 0 0 0 4 2		Néant ☐ *							
		Exercice N, clos le. 31122021							
		N-1 31122020							
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	40 609	AG	17 902	22 707	6 614	
		Fonds commercial (1)	AH	450 000	AI		450 000	450 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP	390 779	AQ	186 587	204 193	162 352	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	240 729	AS	63 584	177 145	177 145	
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 023 708	AU	431 763	591 944	606 345	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	292 656	CV		292 656	294 319
			Créances rattachées à des participations	BB	24 158 321	BC		24 158 321	26 687 179
			Autres titres immobilisés	BD		BE			
			Prêts	BF		BG			
			Autres immobilisations financières *	BH	8 257	BI		8 257	8 257
			TOTAL (II)	BJ	26 605 059	BK	699 836	25 905 223	28 392 211
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	11 344 248	BM		11 344 248	8 611 900	
		En cours de production de biens	BN	2 172 903	BO		2 172 903	223 860	
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	9 365 782	BY	127 389	9 238 393	5 887 826	
		Autres créances (3)	BZ	3 596 774	CA		3 596 774	1 219 938	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
		Disponibilités	CF	655 367	CG		655 367	859 841	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	29 191	CI		29 191	16 698	
	Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	27 164 266	CK	127 389	27 036 877	16 820 063	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW							
Primes de remboursement des obligations (V)		CM							
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	53 769 325	IA	827 225	52 942 100	45 212 274		
Renvois : (1) Dont droit au bail 450 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	24 166 578	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :		FB AUDIT CERTIFIÉ CONFORME ANNEXES AUX COMPTES			

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 4 000 000)	DA	4 000 000	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	400 000	400 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	5 635 054	11 245 050
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 526 527	2 998 791
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	14 561 580
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 703 864	4 771 035
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	28 795 541	16 651 999
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 853 448	2 357 808
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 887 200	2 535 762
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	43 933	160 748
	Autres dettes	EA	96 531	91 083
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	38 380 519	26 568 434
	Ecarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	52 942 100	45 212 274
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	38 369 115	26 489 333
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 624 665	4 625 478	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Désignation de l'entreprise : SAS HELENIS							Néant ☐ *		
		Exercice N					Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens* services *	FD	931 700	FE		FF	931 700		
		FG	5 564 417	FH		FI	5 564 417	3 711 411	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 496 117	FK		FL	6 496 117	3 711 411	
	Production stockée *					FM	1 949 043	223 860	
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	67 784	3 130	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 374	12 908	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 515 318	3 951 309
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 354 170	7 701 431	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(2 732 348)	(7 700 000)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 756 759	3 454 327	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	190 635	83 447	
	Salaires et traitements *					FY	1 687 817	1 418 594	
	Charges sociales (10)					FZ	718 384	515 491	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	153 402	120 054
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE	8 910	4 905	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	9 137 729	5 598 248
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(622 411)	(1 646 939)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)				GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	8 006 816	7 292 596	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	204 504	75 804	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	8 211 320	7 368 399	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 109 780	1 422 546	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	2 109 780	1 422 546	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	6 101 540	5 945 853	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	5 479 129	4 298 914	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS HELENIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		7 200
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	277 400	2 450
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	277 400	9 650
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	635	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 447	2 450
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 082	2 450
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	274 318	7 200
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 226 920	1 307 323
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 004 038	11 329 358
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	12 477 511	8 330 568
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	4 526 527	2 998 791



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 52 942 100 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 17 004 038** euros et un total **charges de 12 477 511** euros, dégageant ainsi un **résultat de 4 526 527** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Titres de participation

Les titres et créances de participation sont inscrits à leur valeur historique d'apport ou d'acquisition par la société. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à leur valeur actuelle.

Consolidation

La SAS GGL Groupe est une société consolidante du groupe.

Engagements IFC



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Engagements IFC au 31/12/2021 : 37 830€

Evénements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité d'activité.

A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2021 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.



Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	463 609		27 000			490 609
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	463 609		27 000			490 609
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement	310 181		80 599			390 779
	Instal technique, matériel outillage industriels	240 729					240 729
	Instal., agencement, aménagement divers	800 004		35 731	2 894		832 841
	Matériel de transport	1 500		10 993			12 493
	Matériel de bureau, mobilier	132 867		45 507			178 374
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 485 281		172 829	2 894		1 655 216
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	26 981 498		24 613 023		27 143 545	24 450 977
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 257					8 257
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	26 989 755		24 613 023		27 143 545	24 459 234
TOTAL		28 938 646		24 812 852	2 894	27 143 545	26 605 059



Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	6 994	10 907		17 902
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6 994	10 907		17 902
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	147 829	38 757		186 587
	Instal technique, matériel outillage industriels	63 584			63 584
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	256 694	74 843		331 536
	Matériel de transport	1 088	1 699		2 786
	Matériel de bureau, mobilier	70 245	27 196		97 441
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	539 440	142 494		681 934
TOTAL		546 434	153 402		699 836

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autr	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier	89						89
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES	89						89
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL	89						89
TOTAL GENERAL NON VENTILE			89				89

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2021
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	127 389			127 389
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	127 389			127 389
TOTAL GENERAL		127 389			127 389

Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.				



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

	31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES			
Créances rattachées à des participations	24 158 321	24 158 321	
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 257	8 257	
Clients douteux ou litigieux	152 867	152 867	
Autres créances clients	9 212 915	9 212 915	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 156	4 156	
Impôts sur les bénéfices	18 233	18 233	
Taxes sur la valeur ajoutée	374 520	374 520	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers	3 199 865	3 199 865	
Charges constatées d'avances	29 191	29 191	
TOTAL DES CREANCES	37 158 325	37 158 325	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	5 624 665	5 624 665		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	79 199	67 795	11 404	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8 547	8 547		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 853 448	1 853 448		
Personnel et comptes rattachés	57 401	57 401		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	295 256	295 256		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	1 499 711	1 499 711		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	34 832	34 832		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 933	43 933		
Groupe et associés (2)	28 786 994	28 786 994		
Autres dettes	96 531	96 531		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	38 380 519	38 369 115	11 404	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	66 456			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		31/12/2021
Total des Produits à recevoir		5 401 514
Autres créances clients <i>CLIENTS FACT. A ETABLIR</i>	<i>5 389 015</i>	5 389 015
Autres créances <i>FOURNIS. RRR A OBTENIR</i> <i>ORG.SOC. PROD.A RECEVOIR</i>	<i>10 200</i> <i>2 299</i>	12 499



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		425 789
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C</i>	98	98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURNIS.FACT.NON PARVENUE</i>	306 024	306 024
Dettes fiscales et sociales <i>CONGES A PAYER</i> <i>ORG.SOC. CH./CONGES PAYES</i> <i>ORG.SOC. CHARGES A PAYER</i> <i>ETAT AUTRES CH. A PAYER</i>	57 313 24 143 26 447 11 764	119 667



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION cca exercice		29 191	29 191
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			29 191



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			



Capital social

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 700,00	1 081,0811	4 000 000,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		3 700,00	1 081,0811	4 000 000,00



Raison sociale	Capital	Capitaux propres	Résultat	% de détention	Valeur des titres	Comptes courants	Chiffre d'affaires
RUE DE L'EGLISE SCCV	100	- 4 832	- 4 932	99%	99	125 109	
SCCV PLACE DU THEATRE	100	- 927	- 1 027	99%	99	66 868	
SOCIETE CIVILE RUE DES FRERES	100	- 13 404	- 13 504	99%	99	601 772	-
GREEN VALLEY	100	- 155 382	- 155 482	99%	99	2 797 049	
SCCV MARQUEROSE	100	- 1 110	- 1 210	99%	99	635 357	-
SCCV Saut du loup	100	- 926	- 1 026	99%	99	221	
SCCV Centreville	100	- 926	- 1 026	80%	80	154	-
SCCV Bellevue	100	- 926	- 1 026	80%	80	152	-
DOMAINE DE GELLONE	100	- 4 815	- 4 915	60%	144	23 595	-
VILLA D'ESTE	100	- 1 148	- 1 248	99%	99	16 450	-
VILLA GABRIELLE SCCV	100	- 80 232	- 80 332	99%	99	646 345	-
LOUIS RAVAS SCCV	100	- 1 146	- 1 246	99%	99	103 455	-
LES PLATANES SCCV	1 000	- 56 869	- 57 869	80%	800	1 135 052	3 600
DOMAINE DE LA MAGNANERIE	100	- 20 678	- 20 778	99%	99	133 153	-
DOMAINE DE LA PRINCESSE SCCV	100	- 56 300	- 56 400	99%	99	640 418	-
ODE A LA MER H1	100	- 1 103	- 1 203	99%	99	400 670	
LE PLAZA	100	- 668	- 768	99%	99	3 089	-
VILLA CARLOTTA	100	- 4 097	- 3 997	99%	99	72 316	-
CASTEL DES ANGES	100	- 1 873	- 1 773	85%	85	510 967	-
ORIGIN LE BARCARES	100	- 181 575	- 181 475	99%	99	219 570	
DOMAINE BELLEVUE	100	- 1 905	- 2 005	99%	99	21 308	-
VILLA ETRUSQUE	100	- 64 564	- 64 664	99%	99	151 071	
GRAY D'AMBRE	100	- 2 912	- 2 812	67%	67	76 567	
CAYLUS	100	- 20 779	- 20 679	99%	99	339 000	7 207
AUDACE	100	- 28 875	- 28 975	99%	99	73 911	
DIVA	100	- 370	- 270	99%	99	5 944	
ODE A LA MER B1	100	- 1 336	- 1 436	99%	99	427 217	-
HELENIS HUB	1 000	- 648 662	- 841 366	74%	740	1 821 194	547 928
SCI CROIX DE LAVIT	100	- 44 936	- 45 036	99%	99	965 073	
SCI DE LA CAVE COOPERATIVE	100	- 19 065	- 19 165	99%	99	741 041	
SCI DE LA VOIE DOMITIENNE	100	- 23 562	- 23 662	99%	99	60 793	-
SCI DU SQUARE	100	- 51 316	- 51 416	99%	99	838 676	
SCI POMPIGNANE	1 000	- 3 456	- 4 456	90%	99	87 951	-
PLACE DES PINS	1 000	- 8 135	- 9 135	60%	600	174 691	
LES HAUTS DE LA VALSIERE	100	- 2 477	- 2 577	50%	50	125 543	
SCI AIGUELONGUE	1 000	- 187 145	- 188 145	90%	900	1 886 657	-
440 AV PRES D'ARENES	1 000	- 90 270	- 91 270	60%	600	426 501	
SCI IMPERIALE	1 000	- 120 333	- 121 333	60%	600	897 832	-
ODE A LA MER B2 B3	100	- 2 115	- 2 215	99%	99	397 773	-
LA DRAYE	100	- 1 241 282	- 1 241 182	99%	99	677 181	9 090 753
ISOLA BELLA	100	- 27 200	- 27 300	99%	99	730 396	1 250
SCI ARTEMISIA	100	- 1 763 334	- 1 763 234	99%	99	1 778 164	8 902 836
LE BOIS VOLANT	100	- 35 115	- 35 015	75%	75	327 820	993 286
CAP CONCORDE	100	- 823 087	- 822 987	55%	55	94 375	2 362 267
TERRE DE BRISSAC	100	- 934 048	- 933 948	99%	99	989 482	11 864 132
SCI NAMASTE	100	- 1 206 004	- 1 205 904	99%	99	1 531 042	10 790 249
CASAMANCE	100	- 83 216	- 83 316	99%	99	946 982	-

SCI 1134 avenue de l'Europe	100	nc	1 927	50%	50	48 398	nc
SCI Milady	200	- 8 616	- 8 616	50%	100	150 432	10 100
SCCV CHEMIN DE LA ROQUE	5 000	- 48 172	- 53 172	45%	2 250	236 685	-
MONTPELLIER GRISETTES	1 000	nc	63 520	49%	490	2 665	nc
659 VAL DE MONTFERRAND	1 000	nc	12 990	51%	510	51 677	nc
SCI ARBOREA	100	nc	nc	50%	50	nc	nc
SCCV SEREN'CITY	1 000	nc	nc	24%	237	1 117 014	nc
MONTPELLIER DENIZOT	1 000	nc	808 636	50%	500	169 252	nc
Les hauts de pinville	1 000	nc	488	33%	nc	nc	nc
Milenis	100	70	30	30%	30	365 002	-

SARL Domaine de Caudalie	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
SAS Le Prado	10 000	- 8 016	- 19 016	48%	4 800	353 447	157
SARL Hélénis Patrimoine	10 000	nc	nc	50%	5 000	nc	nc
SAS IDEOM	500 000	- 4 480 996	- 1 524 222	50%	250 000	676 957	26 972 877
SAS IDEOM PACA	38 000	- 2 159 640	- 937 662	48%	18 050	-	25 026 427
SARL L'APOGEE	100	- 25 588	- 25 478	75%	75	-	37 500
SARL EUREKA	100	nc	nc	50%	50	1 280 668	nc
SARL L'ENVOLEE	1 000	- 99 014	- 140 716	52%	520	1 103 558	626 102
SARL MIRABEAU	100	nc	nc	50%	50	nc	nc
SECLEM	nc	nc	nc	44%	nc	nc	nc
SCCV SEREN'CITY	nc	nc	nc	24%	237	nc	nc



Engagements financiers

Etat exprimé en euros		31/12/2021	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Cf. état Engagements financiers - Avals, cautions et garanties			11 424 772	4 145 000
			11 424 772	4 145 000
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
IFC			37 830	
			37 830	
Autres engagements				
Caution solidaire - indemnité d'immobilisation			628 750	
Caution à première demande - indemnité d'immobilisation			240 000	
Divers cautions et garanties			135 000	
			1 003 750	
Total des engagements financiers (1)			12 466 352	4 145 000
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				



Détail - Avals, cautions et garanties

Engagements financiers - Avals, cautions et garanties	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
CIC DIVERSES CAUTION DE GARANTIE	105 000	
CIC CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE INDEMNITE	571 915	
CIC CAUTIONNEMENT SOLIDAIRE DE PAIEMENT	874 000	
CICI SURSIS PAIEMENT D IMPOTS	199 856	
CIC PROMESE D HYPOTHEQUE	9 674 000	
CIC LETTRE D ORDRE IRREVOCABLE DE VIREMENTS DE FONDS	1	
CIC CAUTION SOLIDAIRE GGL GROUPE		4 145 000
Totallisation	11 424 772	4 145 000



Société par actions simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 1366 Avenue des Platanes
Immeuble Audace, 34970 LATTES
491 095 386 RCS MONTPELLIER

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 15 000 000 euros

on 4

Exercice clos le 31 décembre 2019 :
6 362 346,00 euros, soit 1 719,55 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 6 362 346,00 euros

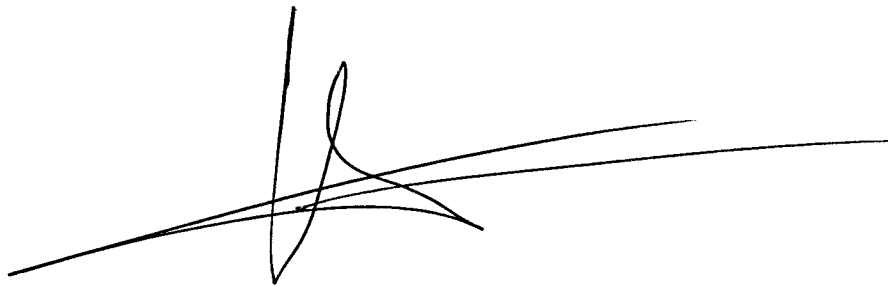
Exercice clos le 31 décembre 2020 :
8 608 791,00 euros, soit 2 326,70 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 8 608 791 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 09 JUIN 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente
Jean Marc LEYGUE
P/Société GGL GROUPE

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean Marc LEYGUE, is written over the text of the President's name and company name.